

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 MARS 2016

Administrateurs :

Présent(e)s : JP CHAMPION – JC MERIC – J KERHOAS – H BACCHINI – JP CHURET – D TINCELIN – C FOUNTAINE – JL DENECHAU – P ROUSSANGE – N HENARD – N PEBEREL – P ADAM – B VIAUD – S RAPHALEN – C MIGRAINE – C LE BACQUER – JP LOSTIS – D PILLONS – B MEURGEY – C FRABOULET – M DUCLOT – O BOVYN – JC COUR – MT LANNUZEL JOURDAS – F PFEIFFER – F TIFFON TERRADE – D HOREAU – C SILVESTRE -

Excusé(e)s : C FOURICHON – M FEUERSTEIN – JM SOYEZ – S FRETAY – H CARDON – B BONNEAU – E ALLOT – S PALLARES

Invités :

Présent(e)s : - J CATHELINÉAU – E MARLIOT – M KERHOAS – Y NOESMEN (ENVSN)- M BOUVET – H GIRAUD – S LASSEAUX- B DAVID

Excusé(e)s : J MARAJO

Procurations : S PALLARES à JC MERIC – H CHARDON à JP CHURET – E ALLOT à J KERHOAS – B BONNEAU à H BACCHINI – JM SOYEZ à JP CHAMPION

RELEVÉ DE DÉCISION :

1/ Approbation du Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2015.

Décision 1	<p>Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité moins 2 voix « contre » (F PFEIFFER et F TIFFON-TERRADE), le Procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2015 (annexe 1). L'absence de mention de leurs motivations ayant entraîné le refus par F PFEIFFER et F TIFFON-TERRADE du catamaran « minime » choisi</p> <p>Le relevé de décision est publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 25 Mars 2016</p>
-------------------	---

2/ Informations générales et questions / réponses aux membres du Bureau Exécutif,

Information	<p>Pas de questions reçues avant le CA pour réponse du BE Pas d'autres informations transmises par le BE</p>
--------------------	--

3. VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES

3-1/ Résultat de l'exercice budgétaire 2015 et budget prévisionnel 2016

Décision 2 Vote AG	<p>(En présence de KPMG, Commissaire aux comptes de la FFVoile)</p> <p>Les montants de l'actif et du passif s'élèvent à 5 557 201 k€ à fin 2015 contre 5 280 768 k€ à fin 2014.</p> <p>Ce compte de résultat utilisant les Produits et Charges par nature, c'est-à-dire selon l'optique de Comptabilité Générale, montre un total de Produits égal à 11 594 k€ et de Charges de 11 513 k€ dégageant un Bénéfice après impôts de 80 k€.</p> <p>Le CA adopte à l'unanimité moins 2 voix « contre » (Mme Pfeiffer et Mr Tiffon Terrade) cet arrêté des comptes.</p>
Décision 3 Vote AG	<p>Affectation de l'excédent de 80 391 €, 80K€ en réserve pour un projet associatif destiné à financer les coûts exceptionnels des JO à Rio (présence élus du BE, partenaires et dépenses de communication) et le solde sur les fonds associatifs.</p> <p>Le CA adopte à l'unanimité moins 2 voix « contre » (Mme Pfeiffer et Mr Tiffon Terrade)</p> <p>Ce résultat 2015 et son affectation seront soumis à l'approbation de l'AG</p>
Décision 4 Vote AG	<p>Le CA adopte à l'unanimité moins 2 Voix « Contre » (Mme Pfeiffer et Mr Tiffon Terrade) le budget prévisionnel 2016 qui s'équilibre en fonctionnement à 10 964 k€ et 470 K€ en investissement.</p> <p>Ce résultat Budget Prévisionnel 2016 sera soumis à l'approbation de l'AG</p>

3-2/ Réforme territoriale des Ligues régionales de Voile

Décision 5	<p>Le Conseil d'Administration se prononce, à l'unanimité sur la fusion, des Ligues Régionales de Voile concernées par la réforme administrative des régions pour créer les nouvelles Ligues correspondant au nouveau découpage administratif des régions françaises, entraînant ainsi la suppression et la dissolution des anciennes ligues concernées.</p> <p>Cette délibération est sous condition suspensive de l'approbation de la fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires des Ligues concernées qui doivent se tenir avant le 1er juillet 2016, mais également avant la prochaine tenue du Conseil d'Administration en 2016, dans l'optique d'une prorogation par la prochaine Assemblée Générale du mandat donné au Conseil d'Administration à cet effet.</p> <p>Il est également entendu que, suite à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile, les dénominations définitives des nouvelles Ligues Régionales de Voile concernées par la réforme territoriale devront obligatoirement être celles retenues pour la région administrative concernée.</p>
-------------------	---

3-3/ Assemblée générale 2015

3.3.1/ Informations générales et ordre du jour

Information	<p>Le conseil d'administration prend connaissance des informations générales et de l'ordre du jour de l'AG qui se tiendra le 2 Avril 2016 au CNOF à Paris.</p>
--------------------	--

3.3.2/ Résolution sur le montant des cotisations 2016

Décision 6 Vote AG	Le CA décide à l'unanimité moins une voix « abstention » (Mr Tiffon Terrade) de maintenir le montant de la cotisation à 273 € pour l'année 2017 pour l'ensemble des membres affiliés, à l'exception des associations de classes qui bénéficient de la gratuité, eu égard à la faible augmentation du coût de la vie répercutée sur le calcul de cette cotisation.
-------------------------------	---

3.3.3/ Propositions de modifications des textes statutaires :

3-3-3-1/ Parité au sein des instances dirigeantes

Décision 7	Le Conseil d'Administration décide par 18 voix Pour et 15 Contre, en application de l'art. 131.8 du code du sport, et compte tenu de la proportion respective des Hommes et des Femmes au sein des licenciés de la FFVoile, de réserver aux licenciés du sexe le moins représenté au sein des licenciés de la FFVoile au moins 40 % des 36 postes au sein du CA et 40 % des postes du BE.
-------------------	---

3-3-3-2/ Modifications des statuts, Règlements Intérieur et financier et du Règlement Dopage

Décision 8 Vote AG	Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité moins 2 Voix contre (Mme Pfeiffer et Mr Tiffon Terrade) les modifications des statuts et règlement intérieur qui seront présentées au vote de l'AG
Décision 9 Vote AG	Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité les modifications du règlement Dopage qui seront présentées au vote de l'AG
Décision 10 Vote AG	Le Conseil d'administration adopte à l'unanimité moins 2 Abstentions (Mme Pfeiffer et Mr Tiffon Terrade) les modifications du Règlement Financier qui seront présentées au vote de l'AG

3.3.4/ Information sur le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes

Décision 11 Vote AG	Le Conseil d'Administration choisit de renouveler à l'unanimité moins 2 voix Contre (Mme Pfeiffer et Mr Tiffon Terrade) le mandat des Commissaires aux Comptes au Cabinet KPMG pour les exercices 2017 à 2021. Cette résolution sera soumise au vote de l'Assemblée Générale du 2 avril 2016.
--------------------------------	--

3.4 Date de l'Assemblée Générale 2016 et des prochains Conseils d'Administration

Décision 12	Le CA entérine la date du samedi 25 mars 2017 pour la tenue de l'Assemblée générale électorale 2016, étant entendu qu'aucune zone académique ne dispose de vacances scolaires à cette date.
--------------------	---

3.5 Information sur la « plateforme FOSBURIT »

Information	Le CA prend connaissance du point effectué sur la convention sur la plateforme FOSBURIT
--------------------	---

3.6 Expérimentation au titre de l'article 76 du RI au profit de Banque Populaire Atlantique

Décision 13	Le Conseil d'Administration de la FFVoile se prononce à l'unanimité moins 2 voix Contre (Mme Pfeiffer et Mr Tiffon Terrade) pour mettre en place une expérimentation définie à l'article 76 du RI
--------------------	---

	de la FFVoile et permettre à la FFVoile de délivrer par le biais du club fédéral des PVR payants aux clients de la BPA.
--	---

3.7 Mise en place et financement d'une garantie à 1 000 000 € en invalidité grave

Décision 14 Vote AG	<p>Le Conseil d'Administration (CA) de la FFVoile se prononce à l'unanimité moins 2 Abstentions (Mme Pfeiffer et Mr Tiffon Terrade) et 2 non votants (JP Champion et H Bacchini également administrateurs de la MDS) pour la mise en place à partir de 2017, de la garantie invalidité grave avec un capital de 1 000 000 € pour les titulaires de la licence club FFVoile en cas d'accident survenant pendant la pratique de l'activité sportive.</p> <p>Le CA proposera au vote de l'AG que cette garantie soit accordée aux seuls titulaires de la licence club FFVoile et des licences temporaires pour un montant de 1,2 €TTC par licencié. Pour les Licences passeport, cette garantie sera facultative et au choix du licencié</p>
--------------------------------	---

4. DEVELOPPEMENT ENSEIGNEMENT ET POLE ECONOMIQUE ET SOCIALE

4-1/ Bilan délivrance passeport voile

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance du bilan très positif de délivrance des passeports Voile
--------------------	---

4-2/ Collaboration FFVoile / USEP

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance de la collaboration FFVoile/USEP dans le cadre des activités de voile scolaire
--------------------	---

5. VOILE LEGERE

5-1/ Championnat de France Espoirs Catamaran de Sport Open 18 – 25 ans

5-1-1/ Création du titre

Décision 15	Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité le principe de création du titre Champion de France Espoirs Catamaran de Sports Open pour les 18 – 25 ans à partir de 2016
--------------------	---

5-1-2/ Projet de règlement

Décision 16	<p>Le Conseil d'Administration se prononce favorablement à l'unanimité moins 1 Abstention (Mme Pfeiffer) et 1 voix Contre (Mr Tiffon Terrade) sur les grandes lignes de ce projet de règlement du Championnat de France Espoirs Catamaran de Sports Open pour les 18 – 25 ans pour 2016 et il donne mandat au Directeur Technique National pour qu'il puisse valider ce règlement ainsi que sa date de mise en application après toute évolution et adaptation qu'il jugerait nécessaire. Il peut aussi décider de l'annulation de ce championnat de France si les conditions de mises en œuvre n'étaient pas réunies.</p> <p>Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 15/03/2016.</p>
--------------------	---

5-2/ Championnat de France pratique Intersérie Dériver, Multicoques de sport et Quillards Voile Légère : Evolution de l'âge d'admissibilité

Décision 17	<p>Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité moins 1 Abstention (Mme Pfeiffer) l'admissibilité aux Championnats de France des pratiques interséries Dériver, Multicoques de sport et Quillards Voile Légère avec les règles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Pour les solitaires et les doubles Dériver et Multicoques de sport : âge minimum 15 ans au 31 décembre de l'année du Championnat.- Pour les Quillards Voile Légère aucun équipier ne peut avoir moins de 15 ans au 31 décembre de l'année du Championnat et la présence permanente d'un membre de l'équipage d'au moins 19 ans au 31 décembre de l'année du Championnat est obligatoire. <p>Il valide également la mise à jour de cette admissibilité dans tous les documents concernés (cahier des charges, avis de courses).</p> <p>Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 15/03/2016</p>
--------------------	--

6. VOILE LEGERE / HABITABLE

6-1/ Championnat de France des Clubs : Mise à jour des épreuves prises en compte

Décision 18	<p>Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la liste des épreuves comptant pour le Championnat de France de Clubs pour l'année 2016.</p> <p>Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 23 Mars 2016</p>
--------------------	--

6-2/ Point d'information sur l'état d'avancement de la "ligue nationale de voile"

Information	<p>Le Conseil d'Administration prend connaissance de l'état d'avancement de la ligue nationale de voile</p>
--------------------	---

7. HAUT NIVEAU

7-1/ Information sur le règlement de sélection du MONDIAL ISAF JEUNES

Information	<p>Le Conseil d'Administration prend connaissance du règlement de sélection du mondial ISAF jeunes</p>
--------------------	--

7-2/ Information sur les sélections aux jeux olympiques de Rio

Information	<p>Le Conseil d'Administration prend connaissance des sélections aux jeux olympiques de Rio</p>
--------------------	---

8. RELATIONS INTERNATIONALES

8-1/ Information : liste des épreuves internationales 2016 et 2017

Information	Le Conseil d'Administration prend connaissance de la liste des épreuves internationales 2016 et 2017
--------------------	--

9. COMMISSION MEDICALE

9-1/ Projet de résolution sur la composition de la commission médicale

Décision 19	Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la composition de la Commission Médicale (voir liste en annexe 2).
--------------------	---

9-2/ Projet de résolution sur l'habilitation des médecins référents et de course

9-2-1/ Exercice des fonctions de médecin référent et de médecin de course de la FFVoile (annexe 5)

Décision 20	Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité l'annexe 5 du règlement de la COMED, relative à l'exercice des fonctions de médecin référent et de médecin de course de la FFVoile. Date d'application au 01/01/2017 Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 22/03/2016
--------------------	---

9-2-2/ dossier de candidature pour l'habilitation à la fonction de médecin référent et/ou médecin de course (annexe 5-1)

Décision 21	Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité l'annexe 5-1 de la COMED, relative au dossier de candidature pour l'habilitation à la fonction de médecin référent et/ou médecin de course. Date d'application au 01/01/2017. Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 22/03/2016
--------------------	--

9-3/ Pharmacies en fonction de la catégorie des règles spéciales offshore 0, 1, 2 (annexe 6)

Décision 22	Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité l'annexe 6 de la COMED, relative aux Pharmacies en fonction de la catégorie des règles spéciales offshore 0, 1, 2. Date d'application immédiate dès publication électronique Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 22/03/2016
--------------------	---